

ordonnances; je n'en savais rien jusqu'à ce qu'un ami médecin me le dise. Bien des médecins croyaient que c'était un livre connu du grand public; en fait, le Vademecum est préparé par une société qui vend de l'espace publicitaire à divers fabricants de médicaments dans tout le pays, ce qui lui permet de publier le manuel. Ainsi, ces fabricants annoncent leurs produits dans le manuel sur lequel se fondent les médecins pour rédiger leurs ordonnances.

● (4.30 p.m.)

Il y a aussi les publicitaires, qui absorbent 30 p. 100 des frais. Ils visitent les médecins, leur offrent un demi ou un plein sac d'échantillons et leur murmurent à l'oreille: «Vous savez, les autres fabricants de produits pharmaceutiques, y compris les compagnies canadiennes, sont ce qu'on appelle des imitateurs; autrement dit, ils cherchent à reproduire les médicaments brevetés des autres compagnies. On sait qu'ils ne font pas de recherche dans leurs locaux miteux.» Tels sont les propos que tiennent ces publicitaires, au nom des compagnies pharmaceutiques. Sur tout dollar dépensé en médicaments, 30c. vont à la réclame. J'ajoute que la réclame devient si insidieuse que les étudiants en pharmacie, à la fin de leurs cours, sont invités par ces compagnies à se soumettre à un programme dit d'orientation, qui n'est vraiment qu'un lavage de cerveau. Elles amènent les diplômés à Détroit ou à Montréal, leur servent des dîners arrosés de vin et leur exposent les grands avantages de traiter avec elles. Il est triste de devoir signaler que 30 p. 100 de nos dépenses pharmaceutiques servent à la réclame et que les compagnies de produits pharmaceutiques elles-mêmes consacrent à la recherche 7 p. 100 du coût des médicaments.

Je voudrais signaler maintenant qu'il est tout à l'honneur du comité Harley d'avoir immédiatement rejeté la thèse présentée par les compagnies de produits pharmaceutiques et selon laquelle l'accroissement du prix des médicaments serait attribuable au coût élevé de la main-d'œuvre. Les témoignages ont révélé qu'il n'en est rien, mais que le coût de la publicité et les profits considérables font monter le prix des médicaments. De fait, il y a de nombreux autres éléments en cause. Des compagnies de produits pharmaceutiques embrigadent non seulement des membres de l'opposition officielle, mais aussi des députés ministériels, en leur faisant des dons pour favoriser leur élection. De fait, un des membres les plus efficaces du comité Harley appartenait à notre parti et représentait Hamilton-Sud. Au cours de sa récente campagne, 40 médecins de sa circonscription ont versé plus de \$2,000 pour assurer sa défaite. C'est le genre de conspiration qui règne, qui

est encouragée par ces compagnies de produits pharmaceutiques et qui obtient parfois l'appui des médecins.

Si nous avons vraiment l'intention de nous attaquer à ce problème, nous devrions tout d'abord remplacer le Vade-mecum et faire préparer, par la Direction des aliments et drogues, un manuel qui pourrait s'appeler le répertoire de la Direction et qui donnerait les divers genres de médicaments et leur prix respectif.

L'hon. M. Basford: Pourrais-je poser une question au député? Vu ses commentaires, je me demande s'il a lu le discours qu'a prononcé vendredi dernier sur cette question le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; il a dit alors que c'est précisément ce que nous avons l'intention de faire.

M. Orlikow: Quand? Où prendra-t-on l'argent?

M. Gilbert: Une autre esquive habile du ministre de la Consommation et des Corporations. La question est de savoir quand le gouvernement le fera et pourquoi il ne le fait pas immédiatement. Lorsqu'il le fera, il se conformera simplement à un précédent déjà établi par les entreprises de radiodiffusion et de télévision qui obtiennent des permis pour diffuser au Canada. A mon avis, les entreprises de produits pharmaceutiques devraient verser des droits d'inscription qui payeraient les frais de ce répertoire des médicaments.

Dans le répertoire de la Direction des aliments et drogues, on énumérerait les marques de commerce uniquement sous la rubrique des noms génériques et l'on indiquerait le prix exigé pour chacun par les pharmaciens pour les quantités vendues aux patients. Un tel répertoire, sans mention de prix, est déjà publié par l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada. Je voudrais que le ministre nous dise qu'il fera publier cet ouvrage incessamment et que le coût en sera absorbé par les sociétés de produits pharmaceutiques; ainsi, il ne pourrait invoquer l'excuse de la réduction des dépenses du gouvernement, ce qui nous empêcherait pour l'instant de réaliser ce projet. Le coût de l'initiative devrait retomber sur les sociétés.

Deuxièmement, j'aimerais que le ministre de la Consommation et des Corporations institue un Office des produits pharmaceutiques, qui étudierait d'abord les demandes de ceux qui veulent commercialiser un produit pharmaceutique breveté; afin de déterminer s'il s'agit d'un médicament vraiment nouveau et répondant à un besoin précis. Cela est très important, si l'on considère le coût des demandes de brevet et ce qui se passe dans le